



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL

## *Mieux accompagner le parcours des élèves*

# Les enjeux de la réforme

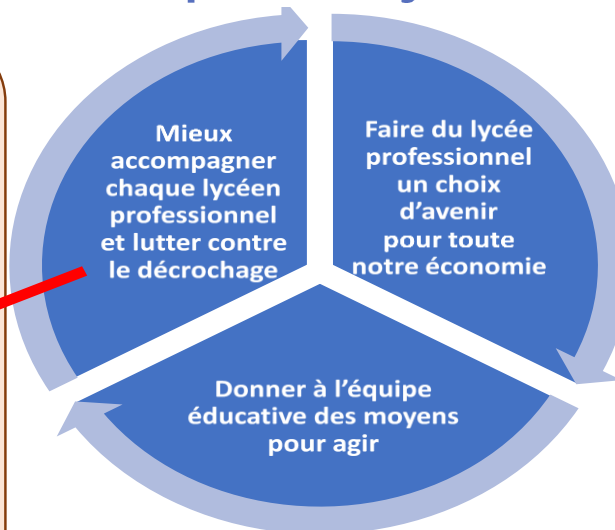
La réforme vise à faire de la **voie professionnelle une voie d'avenir, d'excellence, de réussite**, choisie par les élèves et leurs familles, reconnue par la société et les entreprises et qui offre de meilleures conditions d'exercice du métier aux enseignants.

## 3 exigences :

1. **Mieux accompagner chaque lycéen professionnel et lutter contre le décrochage ;**
2. **Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour toute notre économie ;**
3. **Donner à l'équipe éducative des moyens pour agir.**

# 12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises

- Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023
- Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites
- Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options
- Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études
- **Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée**
- Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs



- Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux
- Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens
- Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée

- Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.
- Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel
- Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève

### Multiplier les possibilités d'accompagnement pour tous les décrocheurs

- Le dispositif **Ambition emploi** permettra aux élèves qui sortent du lycée sans solution, d'emploi ou de poursuite d'études, de conserver leur "statut" d'élèves pendant 4 mois maximum.
- Le dispositif **Tous droits ouverts** permettra de proposer très vite une palette de solutions adaptées aux élèves en fort risque de décrochage
- Ouvrir un **Parcours de consolidation** permettra, dès lors qu'un risque important d'échec est identifié chez un étudiant en 1<sup>re</sup> année de BTS de lui proposer un parcours, pour consolider ses savoirs académiques et méthodologiques.

# Prévenir et lutter contre le décrochage

## Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel / Référent décrochage

Le professeur en LP volontaire coordonne l'action de prévention du décrochage scolaire menée par les équipes éducatives et pédagogiques et les personnels sociaux et de santé de l'établissement afin de :

- détecter au plus tôt les élèves en voie de décrochage scolaire ;
- veiller à ce que des solutions soient trouvées rapidement, y compris dans le cadre de partenariat avec des associations de mentorat, et mises en œuvre ;
- accompagner les jeunes dans leurs démarches, y compris physiquement lors de leurs premiers rendez-vous institutionnels à l'extérieur du LP ;
- mobiliser, en tant que de besoin, le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement (GPDS) pour identifier les modalités d'intervention les plus pertinentes au regard des besoins des élèves repérés ;
- suivre les élèves pris en charge.

L'exercice de cette mission se fait en lien étroit avec les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), du centre d'information et d'orientation (CIO), du responsable du réseau FOQUALE et de tous les partenaires de la formation et de l'insertion des jeunes réunis au sein de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

<https://www.education.gouv.fr/les-missions-complementaires-du-pacte-enseignant-378856>

# Ambition emploi

## Documents de référence :

<https://eduscol.education.fr/document/51344/download>

<https://eduscol.education.fr/document/52002/download>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047897401>

## Public concerné

Tout jeune ayant achevé son parcours de formation au LP et sans solution d'insertion ou de poursuite d'études à la rentrée, diplôme obtenu ou non.

## Principes

Permet aux élèves de bénéficier d'un accompagnement personnalisé - par des professeurs, en lien avec la mission locale et les partenaires économiques du territoire **en conservant leur statut scolaire jusqu'à quatre mois.**

## Droits de l'élève

- Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs ;

# Ambition emploi

## Mise en œuvre

- Prise de contact par les établissements ;
- Nomination d'un référent ou d'une référente de parcours (Pacte, engagement annuel) ;
- Entretien de situation ;
- Parcours personnalisé construit en fonction des besoins de l'élève :
  - Appui à la recherche d'un emploi ou d'un contrat d'apprentissage ;
  - Accompagnement vers une formation complémentaire ;
  - Ateliers animés par la mission locale ;
  - Aides, en fonction des besoins (santé, logement, mobilité, etc.) ;
  - Cours professionnels ou généraux ;
  - Stages en entreprise gratifiés 15 € par jour si l'élève vient de CAP, 20 € s'il vient de bac pro (*leur durée totale ne peut être supérieure aux deux tiers de la durée du parcours*) ;
  - Visites et immersions en entreprise.
- Prise en charge par le service public de l'emploi si sans solution à l'issue du parcours.

# Tous droits ouverts

## Public concerné

Élèves décrocheurs volontaires à partir de 16 ans et, le cas échéant, à partir de 15 ans jusqu'à 18 ans (priorité aux élèves de LP et, en tant que de besoin, collège et LGT).

## Principes

Permet aux jeunes en risque de décrochage et **après un parcours de persévérance au sein des établissements scolaires** de bénéficier d'un accompagnement dans une structure de proximité (mission locale, E2C, EPIDE, Afpa...) vers un parcours de formation, la diplomation ou la qualification professionnelle tout en gardant son statut scolaire. Élève dans le MEF établissement avec une **coche « Dispositif d'accompagnement Pafi-TDO »**. Parcours possible tout au long de l'année, avec entrées et sorties permanentes, **d'une durée de 4 mois maximum**.

## Droits de l'élève

- Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs ;
- Éligibilité aux aides et droits associés au parcours suivi dans la structure d'accueil.



L'académie de Bordeaux a participé  
à l'expérimentation TDO  
en 2022-2023 sur le territoire de la  
ZAP Nord Dordogne.

# Tous droits ouverts

## Mise en œuvre

- Repérage dans l'établissement des élèves présentant des signes de décrochage (cellule de veille, RDS, GPDS) ;
- Recherche de solutions en interne puis à l'extérieur si nécessaire (transfert de l'entretien de situation au réseau Foquale) ;
- Instruction du dossier par la PSAD (co-pilotage DCIO et ML) en appui avec ses partenaires ;
- Élaboration par l'établissement avec la PSAD d'un parcours à temps plein ou d'une organisation hybride avec alternance de périodes en établissement scolaire et dans le dispositif partenarial ;
- Conseil technique de la MLDS sur l'ingénierie de parcours ;
- Pour les – de 16 ans, validation par l'IA-DASEN ; pour les + de 16 ans, information à l'IA-DASEN
- Contractualisation systématique du parcours avec une convention multipartite précisant les objectifs poursuivis, modalités, responsabilités de chacun et personnes en charge du suivi de l'élève au sein de l'établissement d'origine et de la structure d'accueil ;
- En fin de parcours, possibilité de retour en établissement, autre voie de formation, poursuite dans la structure d'accueil (sous réserve de conformité avec l'OF des 16-18 et le droit du travail).

# Consolidation en BTS

(expérimentation 2023-2024 dans les lycées volontaires avant généralisation)

## Public concerné

Élèves issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1<sup>re</sup> année de BTS repérés lors d'un pré-conseil de classe, quelques semaines après la rentrée.

## Principes

Proposition d'un parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.

## Mise en œuvre

- Repérage des élèves au 1<sup>er</sup> conseil de classe ;
- Prise en charge personnalisée (modification de la composition des groupes effectifs réduits, AP, méthodologie, aménagement des durées de stages...)

## Accompagnement des lycéens de terminale CAP et professionnelle dont le projet est l'insertion

- Initiée par Sciences Po et Pôle emploi, l'expérimentation AvenirPro a débuté durant l'année scolaire 2021-2022 dans 16 académies pour accompagner les lycéens professionnels dans leur insertion dans l'emploi.
  - 21 lycées déjà engagés
  - 77 lycées supplémentaires dès cette année
- Des séances proposées par des conseillers Pôle emploi (compétences, techniques de recherche d'emploi, préparation de l'entretien) et un suivi renforcé post-diplôme
- Une généralisation à la rentrée 2024